



L'ECHO RHODANIEN

Le journal de l'Alliance des Rhodaniens



Pour une vision globale
de l'entité fluviale Rhône-Saône



Alliance Des
Rhodaniens

Siège : 41, Quai Rambaud,
Port Rambaud - 69002 LYON

Hiver 2010-2011 - n° 39

Sommaire :

- Page 1 :** " Le mot du Président " .
Page 2 : .Assemblée générale ordinaire le 9 avril 2011 à Ste Colombe-les-Vienne
Page 3 : Assemblée générale ordinaire le 9 avril 2011 à Ste Colombe-les-Vienne
Page 4 : .Assemblée générale ordinaire le 9 avril 2011 à Ste Colombe-les-Vienne
Les voyages de l'A.D.R., comment en valoriser l'acquis ?
Page 5 : La réunion des Armements
Page 6 : La réunion des Armements (fin)
13 000 colons en convoi fluvial de Paris à Marseille dans l'hiver 1848-1849
Page 7 : .13 000 colons en convoi fluvial de Paris à Marseille dans l'hiver 1848-1849
Page 8 : Programme prévisionnel d'activités.

Coordonnées de l'association.



ISSN n° 1269 - 0082

LE MOT DU PRÉSIDENT

Voyages, voyages

Il me revient parfois à l'oreille que l'Alliance des Rhodaniens organise de beaux voyages, et que les participants sont heureux comme Ulysse ... Un bilan a été tiré lors de l'assemblée générale de Sainte Colombe, bilan duquel il ressort que ces voyages d'étude - centrés bien sûr toujours sur la thématique fluviale de l'association - doivent préserver et développer leur premier objet : tirer parti de l'expérience vécue dans d'autres contrées pour mieux valoriser la nôtre et son économie. Des pistes de progrès ont été tracées.

Dans nos voyages, le confort est amélioré par rapport à l'expérience des 12 000 ouvriers parisiens en partance pour coloniser l'Algérie via les canaux, la Saône et le Rhône.

Si ces voyages d'étude, petits et grands, sont appréciés, il n'en demeure pas moins qu'ils doivent s'autofinancer globalement, ce qui demeure toujours un objectif appelant beaucoup d'énergie.

Il est tout aussi essentiel que nos recettes de fonctionnement équilibrent nos dépenses de fonctionnement, comme l'assemblée l'a souligné unanimement. Il est également primordial que les bonnes volontés s'encouragent mutuellement par le nombre.

Tout ceci milite donc pour des adhésions enthousiastes que chacun saura faire partager à son entourage. Notre trésorier sera en joie et pourra donc envisager de « rempiler » longtemps.

Michel RAFFIN

www.alliance-des-rhodaniens.com :
connaître et faire connaître le site
Internet de notre association



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LE 9 AVRIL 2011 à Ste COLOMBE-LES-VIENNE

Les belles salles de la Verrière des Cordeliers ont accueilli pour toute la journée les membres de l'A. D.R. qui ont participé le matin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'Association, puis ont débattu l'après-midi de la meilleure façon de faire valoir les enseignements tirés des voyages d'étude organisés par le passé. Ce fut intense et instructif.

Quand le Président Michel RAFFIN a ouvert la séance, 54 adhérents étaient présents ou représentés, sur 88 membres individuels et collectifs à jour de cotisation. Sont excusés les Administrateurs, Mme Marie-Noëlle LESNEE, MM. Michel ROUXEL et Pascal DANIELAN.

Il remercie aussi de son accueil sympathique M. MASSE, Maire de Ste Colombe.

L'A.D.R. n'est pas une inconnue pour celui-ci qui est autrefois allé en Allemagne. Il espère pour sa commune un développement concerté du tourisme fluvial entre les grands paquebots et la « Via Rhona » pour les touristes à terre au bord du fleuve.

Le Président ouvre l'assemblée en saluant la mémoire des disparus : M. de LAGARDE, Mme MALLAN, Mme VILLEPRA, et notre Ami M. TOURNIAIRE, Président de l'Escolo de la Sedo.

L'assemblée se déroulera sous la présidence de M. Michel RAFFIN, assisté de MM. Robert PACALET et Bernard FABBRI comme scrutateurs, Mme Hélène BROSARD étant secrétaire de séance.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010 à Lyon : pas d'opposition, pas d'abstention, donc approbation à l'unanimité.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Rapport moral.

Le détail des actions conduites ou auxquelles l'A.D.R. a participé est remis aux adhérents présents.

On constate que beaucoup d'activités ont été réalisées : 9 conférences, participations à plusieurs groupes de concertation : contribution au schéma de développement du tourisme fluvial, suivi des rencontres de la Commission des Armements et Commission des Usagers, soutien à la pérennité de l'ancien siège de la Compagnie HPLM, quai Maréchal Joffre à Lyon, contribution à l'enquête publique pour l'installation d'une plate-forme de traitement de déchets industriels à Ternay, suivi des activités de la Coordination des associations pour des voies d'eau de qualité. Pas de grand voyage, car une pause était nécessaire pour reprendre souffle vers de nouveaux projets.

Le Président insiste sur l'effort de médiation culturelle mené pour faire comprendre les enjeux entre le patrimoine fluvial et les interactions entre les usages : « *pas de milieu naturel aujourd'hui en Camargue sans l'intervention de l'homme* ». Continuer à s'inscrire dans le temps long en anticipant le futur sans oublier de tirer les leçons du passé et du vécu.

LES PROJETS D'ACTIVITES EN COURS D'ELABORATION :

Retenus au calendrier :

- ◆ 10 avril 2011 : salon de la Plaisance à Aix-les-Bains, participation à titre amical,
- ◆ 12 avril : CALUIRE, conférence de M. RAFFIN et L. CARPIN pour les Historiens du Val de Saône.

- ◆ 7-8 mai : préparation du voyage en Italie - le Pô - érosion, irrigation, navigation actuelle.
- ◆ 18 mai : conférence de M. RAFFIN pour les Amis de l'Université.
- ◆ 21-22 mai : LYON, Pardon des Mariniers - participation dans les stands des partenaires, et comme jury des concours de bateaux décorés et du questionnaire-concours sur le thème de la Place Nautique.
- ◆ 28 mai : en participation avec 3 associations - croisière de Pont-de-Vaux à la Seille.
- ◆ 19 juin : Pardon des Mariniers à St Jean-de-Losne.
- ◆ 23 Juin : Commentaire de M. RAFFIN pendant la croisière organisée par un congrès de médecins.
- ◆ 25 juin : « journée archéologique », la mosaïque de la villa Licinius à Clonas-sur-Varèze et présentation de l'histoire du pont romain de Vienne. Cette journée est organisée pour faire connaître la richesse de niveau européen de la vallée du Rhône.
- ◆ 3 juillet : Pardon des Mariniers de Longueuil-Annel.
- ◆ 14 juillet : bateau-chapelle à Montmerle, programme en cours d'élaboration, participation ADR envisagée.
- ◆ 24 juillet : « Le Lac en fêtes » à Aix-les-Bains - stand ADR.
- ◆ 30 juillet au 1er août : fête « Léman-Tradition » à Vevey : croisière possible sur les barques du Léman.
- ◆ 17-18 septembre : journées du Patrimoine avec V.N.F. et le Grand Lyon. Présentation de l'exposition sur la navigation à vapeur . M. CHATELUS, association des Amis du Musée de Serrières, propose une durée supérieure à 2 jours, mais avec quel concours ?
- ◆ 21 octobre : forum économique rhodanien à Marseille. Thème, tourisme fluvial et canal du Midi - sujet technique : l'économie éolienne.
- ◆ 22 octobre : Lyon, conférence pour l'association Renaissance du Vieux Lyon.

En projet à compléter :

- ◆ 15-16 octobre : à l'île de la Barthelasse à Avignon. Pour une ouverture sur le Rhône et son histoire ?
- ◆ Juin 2012 : voyage dans la plaine du Pô piémontaise et lombarde.
- ◆ 2012 : participation au débat public sur le projet Saône-Moselle.
- ◆ Et proposition de dernière minute : présentation par M. Bernard Le Sueur de son livre écrit à l'occasion des 25 ans de la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale. Il faudra le consulter pour connaître son calendrier. En organisation conjointe, les Amis du Musée de Serrières et PROMOFLUVIA proposent leur concours.

- Autre annonce : la Coordination des associations pour des voies de qualité, à laquelle adhère l'A.D.R., tiendra sa prochaine réunion le 30 mai à FRAGNES (Saône-et-Loire, sur le canal du Centre).

- Mme Hélène de MORSIER se propose d'avoir les informations nécessaires pour une participation groupée à la manifestation « Léman-tradition » à Vevey, du 30 juillet au 1er août.

- M. de LAPASSE suggère que des co-voiturages soient systématiquement proposés pour rejoindre les lieux de rencontres.

Mis aux voix des personnes présentes et représentées, le rapport est adopté à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Fonctionnement - siège.

Le Président adresse ses remerciements aux membres du Bureau, particulièrement à Georges et Andrée BLANC et à Hélène BROSSARD ; leur charge est particulièrement lourde.

Ils interviennent pour attirer l'attention sur le fait qu'ils sont seuls à agir dans leur domaine, ce qui pourrait se révéler préjudiciable pour l'association en cas d'indisponibilité évidemment non souhaitée.

M. et Mme BREYSSE et M. Pascal DANIELAN ont pris une nouvelle part : envoi des documents, organisation de sortie, de même que Mme Marie-Thérèse KOMURIAN à qui nous devons de savourer un succulent repas.

Autre moyen important : le local du 41, quai Rambaud, nous serait encore accordé pour quelques mois. Le Président rappelle que notre contrainte prioritaire pour louer un local est d'ordre budgétaire, car le loyer et les charges afférentes entrent dans les dépenses de fonctionnement qui ne peuvent être couvertes que par des recettes régulières équivalentes - soit un budget de 1 000,- €.

La perspective est de continuer à bénéficier d'un partenariat, aujourd'hui réalisé avec PROMOFLUVIA, pour pouvoir bénéficier de services communs.

PROMOFLUVIA a pris position pour s'implanter là où sera installé le simulateur de pilotage destiné à la formation continue des professionnels. Le choix n'est pas fait entre le port E. Herriot (C.N.R.) et le local V.N.F. du quai Rambaud, éventuellement sous l'égide de la Maison du Fleuve Rhône.

L'A.D.R. étudiera les options quand des données financières claires seront connues. Ce sujet ne peut donc faire l'objet d'une délibération. Le Président sollicite de l'assemblée générale qu'elle mandate le Conseil d'Administration pour choisir le moment venu le futur lieu en fonction des options présentées.

L'approbation est unanime en ce sens.

Même s'il y a divergence finale d'implantation entre PROMOFLUVIA et l'A.D.R., la volonté de travailler ensemble telle qu'elle a permis de réaliser des actions communes ces dernières années est réaffirmée de part et d'autre.

M. Jean-François GROS, Président de PROMOFLUVIA, donne son accord.

Cette présentation ne fait l'objet d'aucune observation et est adoptée à l'unanimité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Rapport financier.

Le tableau récapitulatif des comptes de l'année 2010 est remis aux participants et commenté par le Trésorier Georges BLANC.

En 2010, l'A.D.R. a encaissé 15 109,73 €, dont 405 € de reliquat au titre de l'année 2009. 126 adhérents ont payé leur cotisation pour 5 194,47 €.

Les conférences prononcées par M. RAFFIN sont désormais facturées pour 100,- € chacune - il y en a eu 3 en 2010.

Le 4ème sponsor du site internet de l'A.D.R. a versé sa contribution (C.F.T. pour 450,- €).

Les dépenses s'élèvent à 11 411,52 €, dont 3 765,17 € de fonctionnement. A noter que l'envoi des publications est suspendu en 2011 pour 20 personnes n'ayant pas payé de cotisation depuis 2008.

Les activités ayant consisté en plusieurs sorties et deux conférences, sans grand voyage organisé dans l'année ont généré un bonus de 80,65 €.

Au final, il a été dégagé un gain de 3 698,21 €.

Il est observé qu'il n'apparaît pas de subvention émanant de collectivités publiques : l'A.D.R. opte pour des opérations à réaliser en partenariat, pouvant se dérouler avec des collectivités, mais indépendamment d'une demande de subvention pour son fonctionnement - l'indépendance est choisie à ce prix, et elle est un bien à conserver.

Il n'entre pas non plus dans les dépenses de frais de remboursement pour des déplacements. Ces dépenses seraient compensées en recettes par la renonciation de la part de la personne qui les a engagés à leur remboursement. Ce serait une opération blanche pour l'A.D.R., mais qui permettrait à la personne de bénéficier d'une contrepartie sous forme de déduction de ses revenus imposables. Cette possibilité sera étudiée.

M. GOUYET, Commissaire aux comptes présent, qui excuse l'absence de M. MALLAN, témoigne du sérieux du travail de gestion réalisé par le Trésorier, et certifie l'exactitude des comptes présentés. MM. MALLAN et GOUYET ont signé sans réserve l'arrêté des comptes au 31 décembre 2010.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Elections au Conseil d'administration et renouvellement des Commissaires aux Comptes.

Il n'a pas été enregistré de démission parmi les membres du Conseil d'Administration. Il atteint le nombre-plafond de membres stipulé dans les statuts.

Il n'y a donc pas lieu de solliciter de nouvelles candidatures. Il est reconduit dans sa totalité.

Les Commissaires aux Comptes, MM. GOUYET et MAL-LAN, poursuivent également leur mandat avec l'approbation unanime des membres présents et représentés.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Cotisations.

Le Conseil d'Administration propose un relèvement du montant des cotisations, soit :

- Membres individuels de 28 à 30,- €
- Couples de 45 à 50,- €
- Associations et autres de 50 à 60,- €

Et sans changement pour les catégories :

- Collectivités locales ou groupements de communes de plus de 1 500 habitants : 0,033 € par habitant, plafonne à 300,- €.
- Chambres consulaires : 80,- €
- Grandes entreprises 300,- €.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité à cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question n'est soulevée.

Le Président déclare close l'assemblée générale ordinaire 2011.

Le Conseil d'Administration qui a suivi l'assemblée a reconduit dans leurs fonctions tous les membres du Bureau.

oooo

Marie-Thérèse KOMURIAN a une bonne adresse pour un repas de qualité, et dans la convivialité ; mais il s'agit là de l'atmosphère que les adhérents de l'A.D.R. savent créer entre eux, avec les bons offices de leur Président. Ce n'est pas M. Marc DELEIGUE, adjoint au Maire de Ste Colombe, qui devrait nous démentir.



LES VOYAGES DE L'A.D.R. : Comment en valoriser l'acquis ?

Deux témoignages de personnes qui ont participé à des voyages d'études en font ressortir l'effet bénéfique pour la voie d'eau et sa perception : la Belgique a été en toile de fond pour Mme CIAVATTI dans l'étude du S.C.O.T. de Lyon, et la plateforme multimodale de Dourges a inspiré une part des négociations conduites dans le port de Valence pour l'implantation d'un stockage de produits de construction et d'aménagements domestiques (M. DOREE).

Les photos ramènent les participants à leurs souvenirs, et pour les autres personnes, c'est la découverte de la variété des sujets abordés : technique fluviale, sites touristiques, lieux économiques, sans oublier de nommer les personnalités remarquables qui ont collaboré à la richesse de ces déplacements.



Un rappel important : l'A.D.R. n'est pas une agence de voyage, l'objectif d'un voyage ne peut qu'être en rapport avec son choix de vision globale du fleuve.

Parmi les idées émises, nous retiendrons :

- ♦ Avant le voyage, cibler les thèmes et déjà sensibiliser les interlocuteurs régionaux aux retombées possibles.
- ♦ Intéresser la Maison du Fleuve Rhône, qui commence à développer un volet économique du fleuve, en partenariat avec les services de l'Etat et de la Région, dans le cadre du Plan Rhône.
- ♦ Communiquer le projet aux associations concernées par la voie d'eau, en mettant en exergue ses spécificités.
- ♦ Rechercher l'assistance d'un étudiant stagiaire pour structurer cette communication en amont du voyage.

Au retour :

- ▲ Sur internet, établir les liens avec les lieux qui ont été visités.
- ▲ La sensibilisation vers les milieux étudiants et universitaires peut être relayée par les Amis de l'Université, vers qui le versant touristique et culturel est souvent orienté. M. Michel VILLEMIN se propose de les alerter sur une conception plus militante de leur participation.

Les partenaires économiques sont bien repérés : les C.C.I., l'O.I.T.C. - et nous pouvons compter sur le soutien fidèle de la C.N.R. qui s'inscrit comme partenaire

LA REUNION DES ARMEMENTS

C'est une appellation qui revient régulièrement dans les compte-rendus d'activité de l'A.D.R., sans doute perceptible pour quelques initiés. Mais qu'est-ce ? Son but ? Que s'y passe-t-il ? Michel ROUXEL, qui est le fidèle représentant de l'A.D.R. dans ces rencontres, nous donne des explications à ce sujet, et nous l'en remercions.

Les réunions des Armements et des Usagers de la voie d'eau ont lieu deux fois par an. L'animation et le pilotage sont assurés par la Directeur Régional du Service Navigation Rhône Saône (S.N.R.S.), assisté de la Compagnie Nationale du Rhône (C.N.R.).

Géographiquement, les secteurs concernés sont :

- Petite Saône jusqu'à Corre,
- Saône,
- Canal du Rhône au Rhin, jusqu'au Territoire de Belfort,
- Haut-Rhône jusqu'à la Suisse,
- Rhône jusqu'à la mer,
- Canal du Rhône à Sète,
- Petit Rhône.

Ces rencontres réunissent les professionnels et les usagers de la voie d'eau, tels que : transporteurs, croisiéristes, batellerie artisanale, gestionnaires de ports de commerce, associations, fédération des ports de plaisance, représentants des pilotes du Rhône et de la Saône, brigades de police fluviale, etc...

Les sujets abordés sont vastes. En voici quelques exemples :

La Réglementation :

Restriction à la navigation en période de crue (RNPC) -

Niveau I : aggravation, correspond à un niveau de vigilance (PHEN - 50 cm.)

Niveau II : arrêt de la navigation de plaisance et des bateaux à passagers

Niveau III : permet de visualiser la signalisation et le dépassement du niveau II - vigilance accrue.



La V.H.F. devient obligatoire en 2011 pour les bateaux de plaisance > 20 m. et pour les bateaux commerciaux de toutes longueurs.

Information sur l'automatisation des écluses du Rhône (télé-conduite) :

Actuellement 10 écluses sur 14 sont raccordées au Centre Gestion de la Navigation (C.G.N.). La télé-conduite sera complète à partir du début 2012.

Information sur les statistiques de trafic Rhône-Saône :

Fin août 2010, on note un accroissement de 20 % en tk (tonnes/kilomètre) sur le bassin.

Fin octobre 2010 : + 15 % en tk, + 12 % en tonnes (+ 4 % pour les conteneurs)

le transport de céréales enregistre la plus forte croissance en tk, suivi par :

les marchandises diverses (+ 13 %)

les colis lourds

les produits métallurgiques (+ 100 000 t. = + 50 %)

les minéraux bruts.

Réparations navales :

L'étude de remise en service du slipway de Chalon-sur-Saône est en cours de finalisation.

Sa mise en service est prévue pour l'automne 2011. Celui d'Arles sera allongé à 135 m.

Le moment venu, lorsque la cale le nécessitera, un troisième site de grande capacité sera aménagé.

Services aux usagers :

➤ Stationnement : 3 nouveaux postes ont été réalisés à Dracé, Neuville et Trévoux. 2 postes supplémentaires sont en cours d'aménagement à Genay. 5 autres sont prévus en Bourgogne.

➤ Balisage : le balisage de la petite Saône fera l'objet de compléments de sécurisation autour des écluses automatisées.

La Saône à grand gabarit continuera d'être aménagée, notamment grâce au balisage par pieu, en amont de Chalon-sur-Saône.

Des travaux de dragage sont prévus pour gagner au mieux du chenal de navigation, avec des sur-largeurs dans la mesure du possible.

➤ »Infosaône » : système d'information des usagers de la Grande Saône :

Il se décompose en : marques de crues et échelles inversées (fin 2011), équipement des ponts (dont 6 critiques à Lyon), panneaux à messages variables dans la traversée de Lyon, création d'un site internet doté d'informations hydrologiques, information de passages aux écluses, multidiffusion en VHF sur la Saône en temps réel.

9 émetteurs seront implantés sur le bassin en 2013, en vue de l'utilisation de l'AIS (Automatic Identification System).

S.N.R.S. propose de mettre en place en 2011 trois commissions sur le thème de la « sécurité » :

Usagers des berges,
Agents V.N.F.

Usagers navigants (commission de sécurité de la navigation).

La commission de sécurité de la navigation, dont l'objectif serait d'aboutir à des propositions d'aménagements destinés à conforter la sécurité des usagers de la voie d'eau, serait compétente sur les thématiques : sécurité de l'infrastructure - sécurité de la flotte des bateaux du bassin - sécurité du transport.

Informations sur les travaux en cours et en projets : sur le Rhône, la Saône, le canal du Rhône au Rhin, la Petite Saône, le canal du Rhône à Sète, les problèmes de Lyon.

Chômagés : information sur le déroulement et les dates de chômages.

Actualités développement : U.T.I.L.E. (Unité de Transport Intermodal pour une Logistique Européenne) :

Rapprochement en cours avec l'Europe pour certifier le conteneur aux normes ISO - Conteneurs PW 45' - 4 tonnes d'import supplémentaires - même volumétrie qu'une semi-remorque.

Divers :

S.N.R.S. informe l'assistance que le Grand Lyon a engagé l'étude d'aménagement des rives de la Saône.

Dernière heure : un nouveau port s'est ouvert depuis ce printemps sur la Saône à AUXONNE. Il est géré par la Sté H2O, dont le siège est à St Jean-de-Losne. Il peut accueillir près de 120 unités. Il bénéficie d'un cadre tout particulier, à l'amont de la ville, au pied de remparts.

13 000 COLONS EN CONVOI FLUVIAL DE PARIS A MARSEILLE DANS L'HIVER 1848-1849

Ce sont 17 paquebots qui naviguent aujourd'hui sur le Rhône et la Saône ... pour le plaisir des passagers. Et les flux demeurent somme toute modestes. 150 ans plus tôt, lorsque le transport fluvial était un mode de transport beaucoup plus « ordinaire », les flux étaient massifs mais pas toujours tout confort. Ainsi, dans les Cahiers du Musée de la Batellerie n° 18 et 19 de 1985, Simone et Emile MARIN-LARRAS racontent comment plus de 13 000 hommes, femmes et enfants quittèrent Paris par bateau pour coloniser l'Algérie. Ils utilisèrent successivement

des chalands de Loire jusqu'à Chalon-sur-Saône via la Seine, les canaux : de Briare, Latéral à la Loire et du Centre.

puis des bateaux à vapeur de Chalon-sur-Saône à Arles,

puis le train entre Arles et Marseille avant d'embarquer à Marseille sur un navire en direction d'Alger.

En février 1848, l'insurrection parisienne avait suscité un immense espoir dans les milieux populaires. Mais le chômage et la misère devinrent insoutenables. Les Ateliers Nationaux sont un échec. C'est alors qu'est confié à Cavaignac, chef de l'Exécutif, et Lamoricière, Ministre de la Guerre, le soin d'éviter tout foyer d'agitation à Paris. D'où l'idée de l'émigration ouvrière en Algérie. Un décret du 19 septembre 1848 prévoit d'installer en Algérie plus de 12 000 colons d'ici le 1er janvier 1849, en leur promettant de devenir propriétaires de concessions agricoles.

Le chemin de fer en est à ses balbutiements et la voie routière ne convient pas à un tel transport de masse. La voie fluviale s'impose et ce sont 17 convois qui sont ainsi organisés par l'Armée.

Le voyage fut une épopée, après un départ quai St Bernard devant des milliers de spectateurs, les discours officiels et les bénédictions des bannières. La première partie du trajet se fit en chalands de Loire qui emportaient chacun 150 à 180 adultes et 10 enfants pour une dizaine de jours, avant retour à vide sur Paris pour une nouvelle rotation.

Une quarantaine de chalands était mise en service. Le confort était assez loin du « quatre étoiles » comme l'indiquent E. et S. MARTIN-LARRAS :

« Mises à part quelques menues réparations sur les coques, comme la réfection du palâtrage par exemple, le travail essentiel de l'entrepreneur consistera à préparer, dans une longueur utile d'environ 20 m. sur une largeur d'environ 4 m., un logement « décent » pour ... 180 colons, hommes, femmes, enfants de plus de 2 ans (les enfants en bas âge ne sont jamais comptés ni pour la place occupée ... ni quasiment pour la nourriture nécessaire à leur alimentation) et ce pour une durée d'une dizaine de jours.

Cette gageure conduit à prévoir, par passager, une place « assise » de ... 45 cm. de large : preuve en est donnée par la réclamation formulée par le colon ? Géographe ? MAC CARTHY désirant obtenir un « traitement d'officier » ... plus confortable que celui du vulgum pecus...

La description détaillée des aménagements est aisée à partir de quelques reportages et gravures disponibles. Toutefois, nous nous attardons peu sur la représentation « artistique » du départ du 1er convoi, les proportions des chalands y étant complètement erronées : seule l'ambiance de liesse populaire est traduite sans plus !

L'aspect extérieur du cabanage est classique : des planches mal jointes que recouvre une mauvaise toile goudronnée forment le toit des chambres ; des banquettes extérieures courent le long des plans inclinés pour permettre le service de l'équipage ; au moindre rayon de soleil les colons s'y réfugient quand ce n'est pas sur le toit même pour y fuir l'atmosphère invivable de l'intérieur.

L'aération du logement est en effet plus que limitée par seulement 2 portes, à l'avant et à l'arrière, et des « vasistas » tous les 10 pieds.

L'espace libre du chaland est divisé en 4 compartiments : à l'avant une cabine est réservée par la cuisine du bord et les réserves alimentaires, à l'arrière du logement pour le service de l'équipage. 2 chambres de 90 personnes sont aménagées sur une longueur d'au plus 17 m. ; elles sont séparées par l'osset central du bateau : les chalands ne sont en effet jamais absolument étanches et périodiquement les marinières doivent vider l'eau infiltrée, ce qui nécessite des planchers mobiles à l'avant, à l'arrière et au centre ; cet espace libre peut par ailleurs permettre

une certaine intimité, car il est interdit de descendre à terre de Paris à Moret puis entre les écluses !

Les chambres sont éclairées la nuit par 2 quinquets fumeux ; dans leur longueur ont été installés 4 rangs de banquettes de 55 cm. de large, 2 adossées aux bords pour les femmes et les enfants, 2 autres au milieu pour les hommes. Elles servent à la fois de sièges et de lits, et c'est dire que de Paris à Chalon, les colons sont condamnés à ne guère dormir. Sous les banquettes disparaissent à moitié les cartons, les provisions de route, quelques matelas roulés en long ; entre les banquettes un couloir de 1,05 m. permet de circuler librement ; chaque individu a pour se mouvoir, s'asseoir et se coucher, à peu près un pied et demi de surface !

Au-dessus des banquettes et aux deux-tiers de la hauteur du baraquement sont placées horizontalement des planches formant soupente, sur lesquelles on entasse de menus bagages et surtout, pêle-mêle matelas roulés sur matelas ficelés, paquets de couvertures sur couvertures en paquets. Les colons ont en effet le droit d'emporter un matelas pour 2 personnes mais il paraît impossible de les étaler sur ces banquettes trop étroites - aussi chaque individu s'arrange à sa façon : l'un dans une couverture, l'autre dans un châte, les petits enfants sur leur mère. Les parents des familles trop nombreuses restent debout pour pouvoir coucher plus confortablement leurs petits. Quelques hommes résoudre le problème en empruntant des planches aux marinières sur le trajet qu'ils arrangent en travers des banquettes pour y étendre les matelas. Cette astucieuse disposition oblige tout le monde à coucher non seulement pêle-mêle mais aussi tête-bêche, afin de ménager l'exiguïté de la surface disponible. Ce système quoique souvent adopté répugne évidemment à bien des femmes qui, bien qu'habillées, n'en souffrent pas moins du contact de leurs voisins qui involontairement pendant le sommeil s'étendent souvent au-delà même de la communauté du matelas.

L'inconfort s'accroît encore par temps de pluie, le jointoyage du cabanage étant loin d'être parfait et bien souvent les parapluies devront être ouverts à l'intérieur même des chambres. L'atmosphère y devient alors rapidement irrespirable ; l'haleine de plus de 150 individus agglomérés dans un si petit espace ne tarde pas à vicier le peu d'air que tentent certains de purifier en brûlant du genièvre. «

[La suite : n° 40, sur les canaux, tractés par halage humain.](#)

**PROGRAMME
PREVISIONNEL
D'ACTIVITES**

25 juin : journée d'étude archéologique. 9 h. 30 à Clonas-sur-Varèze : la villa de Licinius ; 11 h. à St Romain-en-Gal, sous la conduite de l'archéologue Laurence BRISSAUD; ses découvertes sur les ponts romains de Vienne.

3 juillet : le Pardon des Mariniers à LONGUEIL-ANNE

10 juillet : « Festi-Rhône » à SEYSSEL (stand et conférence de M. Raffin)

24 juillet : « Lac en fête » à AIX-LES-BAINS

31 juillet et 1er août : Fêtes de « Léman Tradition » à VEVEY. Musique, dégustations, patrouille aérienne suisse, expositions. Croisière nocturne sur l'une des barques à voiles latines.

17-18 septembre : journées du Patrimoine.

14 octobre : conférence de B. LE SUEUR : les 25 ans de la C.N.B.A. - LYON

15 octobre : conférence de M. Raffin « Histoire de la navigation à vapeur », Ile de la Barthelasse à AVIGNON

22 octobre : conférence de M. Raffin, pour la Renaissance du Vieux Lyon : « Histoire de la navigation rhodanienne »

alliance-des-rhodaniens.com et alliancerhodaniens@free.fr

En donnant votre adresse internet, vous accèderez au site de votre association, avec la possibilité de lire les Echos Rhodaniens grâce au mot de passe qui vous sera communiqué.

Pour donner votre adresse : plusieurs possibilités parmi lesquelles les bulletins d'adhésion, les bulletins d'inscription aux divers voyages et manifestations, ou encore directement auprès de l'adresse mail de l'association - à vous de choisir

et de dire aussi quelles sont vos idées pour faire évoluer le site ...

Le Trésorier rappelle :

Les nouveaux tarifs de cotisations votés à l'assemblée générale ordinaire de Ste Colombe n'entreront en vigueur qu'à partir du 1er janvier 2012.

Et si vous ne vous êtes pas encore acquittés de votre cotisation pour l'année 2011, il est toujours temps de le faire : le bulletin d'adhésion est disponible sur le site internet « alliance-des-rhodaniens.com ».

Un rappel des tarifs :

Etudiants : 12, € / Individuels : 28,- € / Couples : 45,- €

Associations, collectivités locales ou groupements de communes de moins de 1 500 habitants : 50,- €

Collectivités locales ou groupements de communes de plus de 1 500 habitants : 0,033 € par habitant, plafonné à 300,- €

P.M.E., Chambres consulaires : 80,- €

Grandes entreprises : 300,- €

Les photos qui illustrent ce numéro sont l'œuvre des membres de l'A.D.R.

Contacts

Président : Michel RAFFIN - **Vice-présidents** : Patrick BLONDET, Marie-Noëlle LESNEE

Secrétaire Général : Michel ROUXEL - **Trésorier** : Georges BLANC-

Renseignements au Siège Administratif : 41, Quai Rambaud - Port Rambaud - 69002 LYON - Tél : 06.23.74.40.08

Site internet : alliance-des-rhodaniens.com - Courriel : alliancerhodaniens@free.fr

Section Lémanique : Mme Hélène DE MORSIER - 12, rue du Perron - CH 1204. GENEVE - 00 41 22 311 71 43 / 00 41 21 824 11 77

Section Haut-Rhône : M. Patrick BLONDET - 74910 BASSY - Tél : 04.50.56.21.99

Section Rhône Lyonnais : Mme Claire MISSLIN, ADR, 41 Quai Rambaud - Port Rambaud - 69002 LYON - Tél : 04.78.58.68.56

Section Drôme-Ardèche : M. Fernand VULLIERME, quartier Firmy-le-Haut - 26600 MERCUROL - Tél. 04.75.06.56.89 / 06.09.01.03.30

Section Gard - Vaucluse - Pays d'Arles : Mme Marie-Noëlle LESNEE - 13, boulevard S. Allende - 13200 ARLES - Tél. 06 07 50 55 17

Section Saône : M. Michel ROUXEL, 116, ruelle du Loup - 01750 - REPLONGES - Tél. 06.08.62.91.75